



**Par dépôt électronique, courriel et poste**

Le 31 mars 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3596  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2017-2026  
Dossier Régie: R-3986-2016  
Notre dossier : R053328 ÉF

---

Monsieur,

Dans sa décision D-2017-006, la Régie ordonnait « au Distributeur de procéder au balisage [des coûts de fourniture en réseaux autonomes] et de déposer, au plus tard le 31 mars 2017 à 12 h, un calendrier assurant sa réalisation et le dépôt des résultats lors du prochain dossier de plan d'approvisionnement » (paragraphe 72).

Le balisage demandé par la Régie doit couvrir les coûts de fourniture d'électricité en réseaux autonomes en territoire nordiques canadiens et ailleurs dans le monde (décision D-2011-162, paragraphe 377).

Avec égards, le Distributeur aimerait partager sa réflexion quant à la réalisation d'un tel exercice.

D'une part, le Distributeur souhaite éviter la diffusion d'informations sur les coûts de production d'énergie en réseaux autonomes alors même que des appels de propositions ont été et seront lancés au cours des prochaines années. La diffusion de ce type d'information pourrait nuire au processus d'appel à la concurrence et possiblement, à l'objectif de réduction des coûts.

D'autre part, le Distributeur note que les modes de production d'énergie dans les réseaux autonomes, au Québec comme ailleurs, sont appelés à évoluer au cours des prochaines années, considérant les opportunités amenées par le développement de nouvelles technologies et la baisse des coûts de stockage et de production des énergies renouvelables.

Le Distributeur souligne en outre que le coût du combustible et de son transport constituent généralement une part importante des coûts d'approvisionnement en réseaux autonomes. Ces coûts dépendent majoritairement de l'évolution des cours du pétrole et sont engagés par le Distributeur sur la base d'appels d'offres. Chaque réseau ayant ses particularités propres et ses contraintes, notamment en ce qui a trait à l'acheminement du combustible, de même qu'à l'âge et l'efficacité des équipements, la

constatation d'un coût différent dans un réseau par rapport à un autre donnera peu d'indications sur l'optimalité des choix en matière d'approvisionnement ou de la qualité de la gestion des opérations.

Il est par ailleurs possible que la cueillette de données auprès des autres entreprises se heurte à des difficultés au niveau de l'obtention des informations requises pour le balisage demandé, en raison de leur caractère commercial potentiellement sensible par exemple.

Pour toutes ces raisons, on peut donc présumer de la complexité et de l'importance des coûts inhérents à tel exercice de balisage, de même que de son utilité relative pour évaluer la performance du Distributeur comparativement à celle d'autres entreprises au chapitre des coûts d'approvisionnement.

### **Proposition du Distributeur**

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Distributeur propose à la Régie d'établir, dans un premier temps, un calendrier visant à connaître de façon générale la disponibilité des données concernant les réseaux nordiques canadiens et ailleurs dans le monde. Ainsi, le Distributeur et la Régie seront davantage en mesure de juger des résultats qui peuvent être raisonnablement attendus du balisage demandé et des ressources qui devront y être consacrées.

Avril 2017	Prise de contact avec des soumissionnaires potentiels pour évaluer la disponibilité des données et le coût approximatif du balisage demandé
Mai 2017	Présentation à la Régie des informations obtenues suite à la prise de contact afin de statuer sur la suite de l'exercice
	Appels d'offres, le cas échéant

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Éric Fraser*

**ÉRIC FRASER**, avocat

ÉF/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)